

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 08/03/2016  
Réception par le Préfet : 08/03/2016  
Publication : 11/03/2016



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-2-10-4

Séance du vendredi 4 mars 2016

### **CONVENTION AVEC LES HOPITAUX CIVILS DE COLMAR RELATIVE AUX MODALITES DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE GRATUIT D'INFORMATION, DE DEPISTAGE ET DE DIAGNOSTIC (CEGIDD) ET LES CENTRES DE PLANIFICATION ET D'EDUCATION FAMILIALE (CPEF) DE COLMAR**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF,  
MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN,  
KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty,  
M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER,  
SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSE AVEC PROCURATION :** M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.

**EXCUSES :** M. DELMOND, GRAPPE.

**ABSENT :** M. TRIMAILLE.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ☞ Approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention avec les Hôpitaux civils de Colmar.

LE PRESIDENT

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité